

**EXAMEN PROFESSIONNEL  
POUR L'ACCÈS AU CORPS DES IAE  
SESSION 2010**

**RAPPORT DU JURY**

-----

**BILAN QUALITATIF DE L'EXAMEN**

**I - Les épreuves d'admissibilité**

**1 - Épreuve Commune**

Cette épreuve, commune à l'ensemble des candidats, consiste en l'étude, à partir de documents fournis, d'un cas ou d'une situation susceptibles d'être rencontrés par les services dans le cadre des missions exercées par les Ministères de l'agriculture et de l'environnement ou de leurs établissements publics permettant de valoriser la culture professionnelle des candidats. Elle donne lieu à la rédaction d'une note, d'un rapport ou d'une correspondance faisant appel, d'une part à des connaissances administratives, juridiques et économiques en liaison avec leur pratique professionnelle et, d'autre part, à des connaissances générales liées à l'exercice de fonctions dans les domaines de l'agriculture et de l'environnement (durée : 4 h ; coefficient : 2).

**a - La conception**

Il s'agit d'une épreuve destinée à apprécier la culture professionnelle, les connaissances générales et l'ouverture d'esprit des candidats qui aspirent à accéder à la catégorie A de la fonction publique (cadres).

L'objectif de cette première épreuve était de rechercher chez les candidats :

- ✓ Leurs connaissances générales de l'environnement dans lequel se situe l'action des services dans lesquels les IAE sont amenés à exercer.
- ✓ Leur capacité à lire et à comprendre la commande et à exploiter les informations rassemblées dans l'ensemble des documents constitutifs du sujet (sujet à proprement parler et documents annexés).
- ✓ Leur capacité à organiser et à exprimer leurs idées.
- ✓ Leurs qualités rédactionnelles (style, vocabulaire, syntaxe, orthographe...).

***Le sujet :***

Le thème retenu concernait l'amélioration de la qualité de l'offre alimentaire. Concrètement, il était demandé aux candidats en situation d'IAE au sein du Nouveau Service Régional de l'Alimentation d'une DRAAF de rédiger une note destinée à l'information du Préfet de région présentant les grandes orientations et le programme d'actions du futur projet régional de l'offre alimentaire (PROA).

Cette note devait en particulier, présenter les orientations jugées prioritaires en cohérence avec la politique nationale, les partenariats à mettre en place et les financements à mobiliser.

Les documents annexés, inhabituellement abondants (57 pages) visaient à apprécier les aptitudes des candidats à la lecture et à la synthèse.

## **b - La qualité des copies**

Au total 251 copies ont été corrigées après que 5 copies aient été écartées pour rupture d'anonymat. Cette correction a été effectuée, comme pour la session 2009, par 4 binômes malgré l'augmentation très sensible du nombre de candidats ayant participé à l'épreuve. Elle a été précédée d'un long travail préalable de réflexion collective des 8 correcteurs pour caler définitivement la grille de correction à la lecture commune des premières copies. Ce travail préalable a conduit à une très grande homogénéité dans l'appréciation portée par les différents binômes sur les copies corrigées et dans les notes attribuées.

Cette grande homogénéité, indispensable pour assurer l'égalité de traitement des candidats, s'est traduite par les faibles écarts constatés entre les moyennes des 4 binômes, de 9.32/20 pour la plus faible à 10.19 /20 pour la plus élevée. De ce fait le jury a estimé ne pas avoir à procéder à une péréquation générale des notes.

Le sujet proposé, qui s'inscrivait à la fois dans le champ professionnel et l'actualité, présentait cependant un caractère novateur dans la mesure où les candidats ne disposaient pas de références.

Pour autant les réponses attendues figuraient, pour ceux qui sont su les trouver, dans les documents annexés.

En ce sens, le sujet s'est avéré finalement moins complexe et peut-être moins sélectif que celui proposé lors de la session précédente. En témoigne la moyenne générale de 9.70/20 sensiblement supérieure à celle de l'an passé (8.43/20) et la proportion de copies égales ou supérieures à 10/20 de 41 % (contre 30 % en 2009).

D'une manière générale la commande a été bien comprise et la plupart des candidats ont rédigé une note destinée à leur Préfet de Région, ce qui était attendu.

Sur le fond beaucoup trop de copies se sont limitées à une synthèse des données relatives à la qualité alimentaire figurant dans les documents annexes et ont péché dans la partie propositions et adaptation au contexte local, là où précisément étaient attendues les compétences d'un IAE .

Sur la forme des efforts louables ont été notés chez la grande majorité des candidats : titres synthétiques, mise en valeur des mots-clés, fil conducteur, transitions, orthographe ; les copies étaient cependant, pour la plupart d'entre-elles, beaucoup trop longues s'agissant d'une note destinée à un préfet.

## **c - Conseils aux candidats**

Le jury attendait :

- une synthèse courte du contexte, de la politique nationale et de son articulation avec la politique régionale.
- des propositions d'actions justifiées en cohérence avec le contexte local (partenariats et plans de financement à mettre en place).
- une note claire et concise adaptée à son destinataire (le préfet).

→ Recommandations aux candidats :

*En amont de l'épreuve :*

- Lire et analyser les rapports des jurys d'examen des sessions précédents.

- Lire et analyser la note de service et l'arrêté définissant l'examen professionnel et rappelant les compétences attendues d'un IAE.
- Lire des notes administratives et s'exercer à en rédiger.
- Se faire connaître de sa hiérarchie et rechercher un appui auprès d'elle pour préparer au mieux l'examen.

*Au moment de l'épreuve :*

- Lire attentivement et analyser le sujet ainsi que l'ensemble des documents annexés.
- Consacrer le maximum de temps prévu à l'analyse du sujet, à sa compréhension puis à la construction d'un plan argumentaire détaillé avant de passer à la rédaction proprement dite.
- Vérifier avant de commencer la rédaction qu'elle répond bien à la commande proposée par le sujet, tant sur le fond que sur la forme.
- Faire preuve de qualités rédactionnelles.
- Se projeter dans les fonctions d'un IAE avec ce que cela suppose de prise de recul, d'esprit de synthèse, de capacité d'initiative, d'aptitude à proposer, d'ouverture d'esprit.

## **2) Épreuve N°2**

Épreuve technique portant sur un domaine choisi par le candidat au moment de son inscription : 5 domaines, 2 sujets par domaine (durée 3 h, coefficient : 3)

Cette épreuve doit permettre d'évaluer le professionnalisme des candidats, leur niveau de maîtrise technique et leur expérience.

Concrètement il s'agit de vérifier :

- que le candidat maîtrise au travers de ses connaissances les éléments d'analyse et de raisonnement dans le domaine choisi ;
- qu'il possède les compétences transversales que devra mobiliser un IAE pour mener à bien les projets qu'il aura à conduire : identification de la problématique, analyse du contexte et repérage des enjeux liés à la problématique, conception et propositions de pistes d'action.

### **a) La conception**

Outre, l'atteinte de ces objectifs la préoccupation majeure du jury, au stade de leur conception, a été d'assurer le maximum d'homogénéité entre les différents sujets quel que soit le domaine technique et ceci afin de garantir l'égalité des chances des candidats.

Il s'agit d'un exercice difficile pour lequel le jury doit disposer du temps nécessaire. Les propositions qui avaient été faites dans ce sens ont été retenues lors de la session 2010. Il conviendra, bien entendu, de les maintenir pour les sessions à venir.

Les thèmes retenus pour chacun des 10 sujets proposés étaient en rapport direct avec l'actualité des services dans lesquels évoluent les IAE.

Ils nécessitaient, pour être bien traités, non seulement de maîtriser les connaissances techniques dans le domaine considéré mais également de se positionner en tant qu'ingénieur capable de prendre la hauteur attendue, de faire preuve d'initiative personnelle et d'être force de proposition.

## DOMAINE 1

### **Sujet 1 : Production agricole**

En vue d'une rencontre entre le Préfet et les syndicats agricoles départementaux, préparer une note au Préfet en 3 volets :

- Présentation des enjeux attachés à la crise laitière dans le département.
- Analyse des perspectives de développement des exploitations laitières pour les prochaines années.
- Présentation, en conclusion, des aides pouvant être apportées par les services sur ces questions.

### **Sujet 2 : Production forestière**

Le sujet, relatif à la protection des forêts périurbaines, comportait 3 parties.

- La rédaction d'une note au directeur de la DDT sur les outils de protection des forêts péri-urbaines.
- La rédaction d'un courrier à un maire présentant les impacts du classement sur l'urbanisation de sa commune.
- La préparation d'un argumentaire pour informer les propriétaires forestiers concernés et les inciter à dynamiser leur gestion.

## DOMAINE 2

### **Sujet 1 : Gestion de l'eau et des milieux aquatiques**

Le thème choisi était celui de la gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation.

- Dans une première note destinée au DDT, les candidats devaient analyser les 2 candidatures à l'organisme de gestion collective et proposer un choix à leur Directeur.
- La seconde note, destinée au Préfet devait présenter la nécessité de déterminer un volume prélevable pour l'irrigation en rapport avec l'atteinte du bon état des eaux exigé par la DCE, ainsi que l'éventail des mesures d'accompagnement nécessaires à l'amortissement de l'impact économique de la réduction des prélèvements.

### **Sujet 2 : Préservation et gestion des espaces, des espèces, des ressources et milieux naturels.**

Évolutions réglementaires relatives à NATURA 2000 et applications à mettre en œuvre au sein d'une DREAL.

- La première note destinée au Directeur de la DREAL, devait expliciter brièvement ces évolutions et en faire ressortir les difficultés d'application.
- La deuxième note, applicative, était une note à la signature du Directeur à l'attention du service d'instruction pour rendre un avis sur une étude d'incidence NATURA 2000.

## DOMAINE 3

### **Sujet 1 : Aménagement et développement local**

Le thème choisi était celui de la préservation du foncier agricole. Il était demandé de rédiger une note au Préfet suite à la demande d'un maire concernant la création d'une zone agricole protégée à l'occasion de la révision du Plan local d'urbanisme de sa commune.

La note devait indiquer la méthodologie à suivre et, dans une 2<sup>ème</sup> partie, justifier du choix de (ou de ne pas) réaliser une ZAP.

### **Sujet 2 : Ingénierie d'appui territorial**

Le thème choisi était celui de la délégation et de la gestion du service public.

- Une première note au Sous-Préfet devait rappeler le cadre et les différents modes de gestion de service public en présentant leurs avantages et leurs inconvénients puis une déclinaison pour la situation exposée.
- Dans la deuxième note les candidats devaient analyser le contexte particulier d'une commune ne disposant plus de délégataire pour son service d'assainissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et formuler des propositions concrètes quant à la solution proposée et à la méthodologie de travail à mettre en œuvre.

## DOMAINE 4

### **Sujet 1 : Qualité et protection des végétaux**

Le thème choisi était celui du contrôle de l'utilisation des intrants en agriculture.

- Une note, à l'attention du chef de service, devait être rédigée en vue d'une rencontre avec les services locaux de l'ONEMA. Elle devait proposer un plan d'actions visant à assurer la coordination de la mise en œuvre des contrôles dans les zones non traitées conformément aux instructions du M.E.E.D.D.A.T.
- Suite à une plainte, un projet de réponse à signer par le DRAAF devait être rédigé, donnant en particulier une information sur les principes actuels d'homologation des produits phytosanitaires et les évolutions prévisibles.

### **Sujet 2 : Sécurité sanitaire des aliments et santé et protection animales**

Le thème choisi était celui de la mise aux normes d'une activité de prestation de service d'abattage, tout à fait mineure, au sein d'un abattoir de boucherie agréé aux normes communautaires.

Suite à une visite d'inspection il était demandé aux candidats :

- de rédiger une note technique destinée au Préfet, proposant un scénario de sortie de crise conforme à la réglementation en vigueur et prenant en compte les intérêts de toutes les parties prenantes ;
- de rédiger un projet de réponse que le Préfet adressera au député qui l'a interpellé sur ce dossier.

### **Sujet 1 : Statistiques**

Le thème choisi était celui de la diffusion et de la valorisation des données issues au Recensement agricole.

En poste au sein du SRISE d'une DRAAF, le candidat devait rédiger une note pour son Directeur en 3 volets :

- Un premier volet rappelant de manière concise le déroulement du RA et les contraintes déontologiques de diffusion.
- Un deuxième volet proposant le dispositif de diffusion, les publics visés, les supports...
- Un troisième volet proposant un dispositif organisationnel de consultation interne et externe.

### **Sujet 2 : Systèmes d'information**

Le thème choisi était celui de la gestion électronique des documents au sein d'une DRAAF.

Responsable du système d'information, le candidat devait rédiger une note à son Directeur pour analyser la faisabilité de la mise en place d'un tel dispositif et proposer les solutions envisagées au regard des contraintes fixées par le Directeur dans sa commande.

#### **b) La qualité des copies**

Sur un total de 256 copies remises aux correcteurs, 249 ont été soumises à correction, 7 ont été écartées pour rupture d'anonymat.

Cette épreuve a été jugée globalement décevante par le jury et en baisse très sensible par rapport à la session précédente comme en témoigne la moyenne générale des candidats, 8.39/20 contre 10.11/20 en 2009.

Ces résultats ont interpellé le jury dès lors qu'il s'agit d'une épreuve à caractère technique affirmé, à priori plus abordable pour des techniciens expérimentés dans leur domaine d'activité.

Sujets trop complexes dans leur conception ? Correcteurs plus sévères dans leur notation ? Candidats insuffisamment préparés, ce que pourrait laisser penser l'augmentation très forte du nombre de candidats (256 soit 2 fois plus qu'en 2008 !) depuis la suppression de la contrainte relative aux possibilités d'inscription à l'examen ?

Le jury n'a pas été en mesure de trancher même s'il penche plutôt pour la dernière hypothèse dans la mesure où la moyenne de 10/20 n'a été atteinte dans aucun des 10 sujets proposés et où la dispersion des moyennes entre ces 10 sujets est très faible : de 8.05 /20 pour la plus basse à 9.52/20 pour la plus élevée.

Compte tenu de cette faible dispersion le jury n'a pas jugé opportun de procéder à une péréquation générale des notes.

## DOMAINE 1

### **Sujet 1 : Production agricole**

- 41 copies : 40 corrigées + 1 rupture d'anonymat
- moyenne générale : 8.32/20
- 6 notes seulement supérieures à 10
- Beaucoup de copies notées entre 4 et 6/20

Sur le fond, le jury attendait une double analyse : l'une relative à la politique laitière, à la crise et aux positions nationales des OPA, l'autre à sa traduction au niveau des exploitations agricoles du département et à la position de la DDT.

Cette double analyse a très rarement été faite, la 2<sup>ème</sup> notamment, qui nécessitait plus de réflexion a été le plus souvent défailante.

Sur la forme le jury a relevé de trop nombreux problème d'expression écrite (orthographe, syntaxe, paraphrase... ) et d'inadaptation au destinataire de la note, en l'occurrence le Préfet du département.

D'une manière générale la plupart des candidats ont eu des difficultés à hiérarchiser leur analyse et ont manqué de concision.

### **Sujet 2 : Production forestière**

- 42 copies : 37 corrigées + 5 ruptures d'anonymat
- moyenne générale : 8.05/20 la plus faible de cette épreuve
- 10 notes supérieures à 10, la meilleure à 15

Beaucoup trop de candidats (40 %) n'ont pas réussi à traiter les 3 volets distincts que comportait le sujet et lorsqu'ils l'ont fait, les réponses fournies ont souvent pêché par manque de conceptualisation par rapport à la commande.

Sur le fond le jury attendait des réponses précises, des notes structurées avec des conclusions claires pour aider à la décision et une mise en situation, dans le troisième volet avec des idées personnelles.

Ne pas paraphraser le sujet, ne pas reprendre toutes les informations figurant dans les documents annexes mais être capable d'argumenter et de proposer comme cela est attendu d'un Ingénieur.

Sur la forme la présentation a été souvent déficiente et de trop nombreuses fautes d'orthographe ont été relevées.

## DOMAINE 2

### **Sujet 1 : Gestion de l'eau et des milieux aquatiques**

- 28 copies : 28 corrigées
- moyenne générale : 8.71/20
- 11 notes supérieures à 10. La meilleure copie à 17.5

Le jury attendait :

- dans la note au directeur, une courte synthèse de la circulaire reprenant les principaux éléments nécessaires pour faire le choix entre les candidatures et, bien que la demande n'ait pas été explicitée, la présentation du choix lui même.
- dans la note au Préfet, l'établissement argumenté du lien entre équilibre quantitatif et le bon état des eaux, des propositions de résorption de l'écart entre les prélèvements actuels et le volume prélevable dans le futur, et l'accompagnement de l'impact économique de la réduction des prélèvements.

Sur le fond, rares ont été les notes achevées, notamment la 1<sup>ère</sup> (au directeur), la plupart ne comportant pas de proposition de choix entre les 2 candidats à l'organisme unique. Peu de copies ont fait ressortir la double contrainte (réglementaire et socio-économique) à laquelle le Préfet est soumis et encore moins lui ont proposé les marges de manœuvre nécessaires à la concertation.

Sur la forme, la plupart des copies sont correctement rédigées. Il en va de même de leur structuration pas toujours présente mais en général suffisante pour apprécier le cheminement du raisonnement des candidats.

## **Sujet 2 : Préservation et gestion des espaces, des ressources et des milieux naturels**

- 27 copies : 27 corrigées
- moyenne générale : 8.27/20
- 12 notes supérieures à 10
- 3 supérieures à 16

Sur le fond, les documents fournis en annexe n'ont pas été utilisés à bon escient. Les connaissances techniques sont assez faibles. Les avis exprimés sont souvent peu ou mal finalisés avec des erreurs manifestes de compréhension de la commande (les candidats devaient s'adresser au directeur de la DREAL). Absence de prise de position, manque de recul et de propositions ce qui était pourtant attendu d'un ingénieur.

Les candidats se sont, pour la majorité d'entre eux, limités à synthétiser les documents joints sans savoir replacer l'exercice dans son contexte professionnel.

Sur la forme, de nombreuses copies sont très mal présentées et même difficiles à lire (sales, raturées, surchargées...). Si quelques copies emploient un vocabulaire bien adapté et présentent une synthèse des idées bien soutenue par le style et la fluidité des phrases, d'autres en revanche, emploient un vocabulaire mal adapté, sans hiérarchisation des idées et avec une lisibilité peu claire.

## **DOMAINE 3**

### **Sujet 1 : Aménagement et développement durable**

- 9 copies : 9 corrigées
- moyenne générale : 9,55/20
- 5 notes supérieures à 10
- La meilleure notée à 13

Sur le fond, le jury attendait une note au Préfet exposant de manière synthétique la procédure à suivre pour créer une ZAP et non un simple résumé du diaporama figurant dans le dossier. Pour le zonage de la ZAP (aucun candidat n'a fait le choix de ne pas créer une



ZAP alors que cette possibilité était offerte) la justification des choix des candidats n'a jamais été suffisamment développée.

L'impression générale qui ressort de la lecture des copies est celle d'un exercice de simple synthèse sans véritable valeur ajoutée de la part des candidats, ce qui était pourtant attendu de la part de futurs ingénieurs.

Sur la forme, le faible nombre de fautes d'orthographe est à souligner. Les plans ne sont pas toujours très clairs et la distinction entre les 2 documents demandés n'est pas toujours bien marquée.

## **Sujet 2 : Ingénierie d'appui territorial**

- 22 copies : 22 corrigées
- moyenne générale : 8,41/20
- 7 notes supérieures à 10
- La meilleure notée à 17

Sur le fond, la première note de portée générale destinée au Sous Préfet a été, dans l'ensemble, correctement traitée même si peu de candidats ont évoqué la régie directe qui avait été volontairement exclue des annexes.

La deuxième note a été en revanche beaucoup moins satisfaisante, les arguments n'étaient pas assez étoffés et structurés. Beaucoup de candidats n'ont pas traité de la situation d'urgence de la collectivité. Certains ont confondu la procédure de délégation de service public avec un marché public. Très peu de conclusions, de prise de position et d'argumentation.

Dans l'ensemble, la forme a été correcte, chaque copie portait au moins la mention « note au Sous-Préfet ». Les copies étaient également structurées (présence d'un plan) propres et lisibles. Les fautes de grammaire et d'orthographe ont été relativement rares.

## **DOMAINE 4**

### **Sujet 1 : Qualité et protection des végétaux**

- 16 copies : 15 corrigées + 1 rupture d'anonymat
- moyenne générale : 9,10/20
- 6 notes supérieures à 10
- La meilleure notée à 15

Le sujet traitait des intrants, domaine peut-être peu connu des candidats ce qui explique des résultats globalement décevants.

Sur le fond, peu de candidats ont su prendre le recul nécessaire pour élaborer de véritables propositions d'action. Trop peu d'entre eux ont été en mesure de traiter les 2 volets de la commande.

Sur la forme, la plupart des copies s'apparentaient plus à une dissertation qu'à une véritable note professionnelle destinée à un supérieur hiérarchique pour le 1<sup>er</sup> volet, et à un projet de réponse à un usager pour le 2<sup>ème</sup> volet.

## **Sujet 2 : Sécurité sanitaire des aliments et santé et protection animale**

- 52 copies : 51 corrigées + 1 rupture d'anonymat
- moyenne générale : 8,06/20
- 14 notes supérieures à 10
- La meilleure notée à 16

Sur le fond le jury a, une fois encore, été étonné de la faiblesse des résultats, comme si la plupart des candidats ignoraient ce qu'était la mise aux normes des abattoirs !

La dimension économique a été rarement prise en compte, les candidats habitués à faire appliquer des textes réglementaires ayant répondu par rapport à la réglementation telle que rappelée dans les annexes, sans tenir compte du contexte particulier spécifié dans le sujet.

Ceci traduit une certaine incapacité à analyser le problème posé et à prendre le recul nécessaire pour bien répondre à la commande.

Sur la forme, la commande a été globalement respectée, la plupart des candidats ayant fourni une note et un projet de courrier. À part quelques rares cas, la plupart des copies étaient bien écrites et structurées.

### **DOMAINE 5**

#### **Sujet 1 : Statistiques**

- 6 copies : 6 corrigées
- moyenne générale : 9,58/20
- 4 notes supérieures à 10
- La meilleure notée à 16

Mis à part 2 copies qui traduisent une méconnaissance total du cadre statistique et notamment des règles relatives au secret statistique, toutes les autres copies ont montré une bonne compréhension du sujet et un traitement correct de la partie analyse.

Cependant, le contenu attendu d'une note au Directeur de la DRAAF (exposé concis des questions, argumentation et propositions) est rarement présent.

Sur la forme, la qualité de l'expression écrite a été jugée assez moyenne, l'orthographe, la précision du vocabulaire employé et la mise en évidence d'un plan ont laissé à désirer.

#### **Sujet 2 : Systèmes d'information**

- 14 copies : 14 corrigées
- moyenne générale : 8,17/20
- 5 notes supérieures à 10
- La meilleure notée à 12

Le résultat d'ensemble de l'épreuve a été jugé décevant par le jury. Sur le fond beaucoup de candidat se sont contentés d'extrapoler la solution DDAF et se sont trouvés hors sujet dès lors qu'ils ignoraient le contexte particulier d'une DRAAF.

Les contraintes posées dans le sujet (délai impératif de 6 mois, absence de financement) ont été trop souvent ignorées, ce qui traduit un défaut d'analyse de la commande.

La forme a été jugée correcte même si de nombreuses fautes de syntaxe et d'orthographe restent à déplorer.

### **c) Conseils aux candidats**

*Ce que le jury attendait :*

- des copies structurées et répondant dans la forme et le fond à la commande (note au Préfet, à un élu local, à un supérieur hiérarchique, courrier à un administré...),
- des rédactions claires et concises et un vocabulaire adapté aux destinataires,
- des propositions concrètes, argumentées et hiérarchisées lorsque cela était demandé,
- un traitement équilibré des différentes questions ou thèmes proposés par le sujet,
- une bonne maîtrise des connaissances dans le domaine technique considéré,
- un positionnement en tant qu'IAE avec ce que cela suppose de capacité à analyser, à expliciter, à proposer... ,

*Les qualités requises pour réussir l'épreuve :*

- savoir lire le sujet pour bien comprendre ce qui est demandé,
- savoir exploiter les données rassemblées dans les documents annexés pour les valoriser dans la réponse à la commande,
- faire preuve de capacité d'analyse, voire être capable d'exprimer et de justifier un avis personnel dès lors qu'il est sensé et clairement argumenté,
- faire preuve d'ouverture d'esprit et de capacité à prendre du recul par rapport aux questions posés et aux réponses à y apporter,
- veiller à la qualité de l'expression écrite ainsi qu'à l'orthographe,
- maîtriser les connaissances dans le domaine technique choisi.

## **II – L'épreuve orale d'admission**

Entretien avec le jury consistant :

- d'une part, en un exposé du candidat sur ses activités professionnelles,
- d'autre part, en un questionnement du jury en rapport avec les activités professionnelles du candidat, destiné à apprécier ses connaissances techniques, ses qualités professionnelles, sa motivation pour les emplois relevant du corps des IAE, ses qualités d'expression orale et de synthèse, son aptitude au management et à l'animation d'une équipe (durée maximale 50 minutes dont 10 minutes pour l'exposé et 40 minutes pour l'entretien : coefficient 5).

Comme indiqué précédemment, l'audition des candidats s'est déroulée à l'espace MONCEAU dans des conditions jugées satisfaisantes tant par les candidats eux-mêmes que par les membres du jury.

Les 44 candidats déclarés admissibles se sont tous présentés devant le jury. 2 d'entre eux ont été auditionnés par visioconférence depuis le site de Varenne sans autre difficulté que le temps d'adaptation nécessaire.

## **1) Appréciations sur la qualité des prestations**

Globalement les résultats de l'épreuve orale ont été jugés plutôt décevants par le jury et sensiblement en retrait par rapport à ceux de la session précédente :

- moyenne générale de l'épreuve : 9.40/20 contre 11.09 en 2009
- médiane : 9.50/20 contre 11.50 en 2009
- 23 notes soit plus de la moitié inférieures à 10/20 contre 15 en 2009
- 10 notes seulement supérieures à 12/20 contre 12 en 2009
- 5 notes supérieures à 14/20 et à l'inverse 8 notes inférieures à 6/20.

### **a – L'exposé du candidat**

Dans l'ensemble bien préparé et bien maîtrisé, même si un nombre significatif de candidats n'a pas su mettre à profit la totalité du temps (10 min) qui lui était imparti pour cette première partie de l'épreuve.

La plupart des candidats se sont efforcés de ne pas limiter leur exposé à une simple énumération des différents postes et fonctions occupés au cours de leur parcours professionnel et ont tenté, sans y parvenir totalement, de mettre en perspective les compétences qu'ils avaient acquises avec ce qui est attendu d'un IAE.

### **b - Conversation avec le jury**

À quelques rares exceptions près, la première partie de la conversation avec le jury a confirmé la bonne maîtrise des connaissances techniques des candidats dans leur domaine d'activité, même si parfois les candidats ont éprouvé des difficultés pour procéder à une analyse critique des fonctions qu'ils ont exercées.

La deuxième partie plus ouverte sur l'actualité des services et les autres champs d'activité des ingénieurs a été beaucoup moins bien maîtrisée par les candidats et, pour certains d'entre eux, très décevante :

- Les connaissances de l'environnement institutionnel et professionnel ont souvent laissé à désirer, de même que les connaissances des cadres réglementaires européen et national que les IAE, dans leurs diverses fonctions, ont à mettre en œuvre.
- Les différents métiers dans lesquels peuvent exercer des IAE sont parfois mal connus en dehors des structures dans lesquelles les candidats évoluent.
- De nombreux candidats ont éprouvé des difficultés pour exprimer un avis personnel et le justifier, étant précisé que ce n'était pas le contenu ou l'avis qui était jugé mais l'aptitude à exprimer, à défendre et à justifier son point de vue.
- Les aptitudes à manager et à encadrer une équipe ont souvent été jugées insuffisantes.
- Les motivations personnelles pour accéder au corps des IAE n'ont pas toujours convaincu le jury.

Enfin, les aptitudes à la communication (s'exprimer de façon claire et précise, avec assurance, savoir s'adapter à ses interlocuteurs, être capable de convaincre, maîtriser ses émotions et ne pas se laisser submerger par le stress) ont été jugées dans l'ensemble assez moyennes, un nombre significatif de candidats ayant rencontré des difficultés pour « tenir l'échange » avec le jury.

### **c - Conseils aux candidats**

- Apprendre à s'exprimer clairement, de manière synthétique et structurée ainsi qu'avec assurance, à la fois pour l'exposé du parcours professionnel comme pour les échanges avec le jury.
- Bien préparer l'exposé de manière à utiliser tout le temps disponible. S'efforcer de le structurer et de mettre en perspective l'expérience et les compétences acquises avec les métiers d'IAE.
- Faire preuve d'ouverture d'esprit et d'esprit critique.
- Être curieux et s'informer des grands sujets d'actualité qui peuvent concerner les Ministères et les structures qui emploient des IAE.
- Acquérir les notions élémentaires de management qui sont attendues d'un ingénieur.
- Apprendre à maîtriser son stress.

Le Président du Jury  
J. LAURIOL

# DONNÉES STATISTIQUES RELATIVES A LA SESSION 2010 DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU CORPS DES IAE

## Évolution du nombre de candidats

291 candidats inscrits, 256 candidats présents soit une augmentation de 33 % par rapport à la session 2009 et un doublement par rapport à la session 2008 (128 candidats).

La cause de cette très forte augmentation doit vraisemblablement résulter de la levée ou la contrainte relative au nombre de fois où il était possible de passer l'examen.

## Répartition des candidats par domaine et sujet choisi (Epreuve 2)

DOMAINE 1		DOMAINE 2		DOMAINE 3		DOMAINE 4		DOMAINE 5	
84		55		31		68		20	
32.9 %		21.8 %		12 %		26.9 %		7.9 %	
S <sub>1</sub> : PA	S <sub>2</sub> : PF	S <sub>1</sub> eau	S <sub>2</sub> envt	S <sub>1</sub> : AI	S <sub>2</sub> : IAT	S <sub>1</sub> : PV	S <sub>2</sub> : SA	S <sub>1</sub> stat	S <sub>2</sub> : info
42	42	28	27	9	22	16	52	6	14
50 %	50 %	50.9 %	49.1 %	29 %	71 %	23.5 %	75.5 %	30 %	70 %

## Répartition des candidats admissibles à l'épreuve orale par spécialité (44)

- Technicien agricole : 13
- Technicien de génie rural : 11
- Technicien forestier : 10
- (y/c cadres techniques ONF)
- Technicien vétérinaire : 10

## Répartition des candidats admis en liste principale (22)

### **1 - Par spécialité**

- Technicien agricole : 7
- Technicien de génie rural : 4
- Technicien forestier : 6
- Technicien vétérinaire : 5

## **2 - Par domaine et sujet choisis**

Domaine 1 : sujet 1 - Production agricole : 2  
sujet 2 - Production forestière : 5

Domaine 2 : sujet 1 - Eau  
sujet 2 - Environnement : 6

Domaine 3 : sujet 1 - Aménagement : 2  
sujet 2 – IAT

Domaine 4 : sujet 1 - PV : 1  
sujet 2 – Sécurité aliments : 5

Domaine 5 : sujet 1 – Statistiques  
sujet 2 – Systèmes d'information : 1

## **3 - Par niveau de formation initiale**

< BAC	1
BAC	1
BAC + 2 (BTS, DUT, DEUG)	9
BAC + 3 (licence)	1
> ou = BAC +4 (maîtrise, Ingénieur)	10

**candidats inscrits et présents**

<b>candidats inscrits</b>	<b>candidats présents</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>- de 30</b>	<b>- de 30 à 39</b>	<b>- de 40 à 49</b>	<b>+ de 50</b>
291	257	189	68	22	93	119	45

**candidats reçus en liste principale**

<b>candidats reçus LP</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>- de 30</b>	<b>- de 30 à 39</b>	<b>- de 40 à 49</b>	<b>+ de 50</b>
22	15	7	12	9	1	0